

MAC HORIZON 2032 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2032 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 56.051.030, un actif net de D : 55.899.633 et un bénéfice de D : 10.445.852.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2032 FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les valeurs en portefeuille actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 73,44% du total des actifs, alors que les titres de créance ne représentent que 8,86% du même total. Cette composition n'est pas conforme au paragraphe 2.2 du prospectus d'émission « Orientations de placement » qui prévoit un maximum de 40% pour les placements en actions cotées et un minimum de 40% pour les placements en obligations et valeurs assimilées, BTCT et certificats de dépôt.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

//- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 03 mars 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>42 830 796</u>	<u>30 570 555</u>
Actions et droits rattachés		41 163 311	24 051 475
Obligations et valeurs assimilées		-	3 644 264
Titres OPCVM		1 667 486	2 874 817
Placements monétaires et disponibilités		<u>12 985 488</u>	<u>27 174 798</u>
Placements monétaires	5	12 929 175	23 925 034
Disponibilités		56 313	3 249 763
Créances d'exploitation	6	<u>234 745</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>56 051 030</u>	<u>57 745 353</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	27 843	29 036
Autres créditeurs divers	8	123 554	8
TOTAL PASSIF		<u>151 397</u>	<u>29 044</u>
ACTIF NET			
Capital	9	53 046 140	54 309 688
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	3
Sommes distribuables de l'exercice		2 853 489	3 406 618
ACTIF NET		<u>55 899 633</u>	<u>57 716 309</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>56 051 030</u>	<u>57 745 353</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>2 264 863</u>	<u>1 316 020</u>
Dividendes		2 124 085	1 130 851
Revenus des obligations et valeurs assimilées		140 778	185 170
Revenus des placements monétaires	11	<u>1 037 233</u>	<u>795 482</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>234 316</u>	<u>1 625 820</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>3 536 411</u>	<u>3 737 322</u>
Charges de gestion des placements	13	(328 834)	(330 576)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>3 207 577</u>	<u>3 406 746</u>
Autres charges	14	(16 112)	(128)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>3 191 465</u>	<u>3 406 618</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(337 976)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>2 853 489</u>	<u>3 406 618</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		337 976	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 048 330	2 272 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 399 054	1 990 597
Frais de négociation de titres		(192 997)	(146 905)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>10 445 852</u></u>	<u><u>7 523 148</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>10 445 852</u>	<u>7 523 148</u>
Résultat d'exploitation	3 191 465	3 406 618
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 048 330	2 272 839
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 399 054	1 990 597
Frais de négociation de titres	(192 997)	(146 905)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(3 406 616)</u>	<u>(4 363 167)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(8 855 912)</u>	<u>-</u>
Souscriptions		
- Capital	24 108 681	37 376 388
- Régularisation des sommes non distribuables	1 519 144	1 781 697
- Régularisation des sommes distribuables	1 477 529	1 317 417
Rachats		
- Capital	(32 242 645)	(37 376 388)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 903 114)	(1 781 697)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 815 506)	(1 317 417)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(1 816 676)</u>	<u>3 159 981</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	57 716 309	54 556 328
En fin d'exercice	55 899 633	57 716 309
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	5 001	5 001
En fin d'exercice	4 252	5 001
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>13 146,668</u>	<u>11 540,954</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>19,82%</u>	<u>13,79%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2032 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Novembre 2022.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date de constitution, soit le 16 Décembre 2022.

La date d'ouverture au public est le 16 Janvier 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2032 FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du

« MAC HORIZON 2032 FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 42.830.796 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Actions & droits rattachés		34 639 378	41 163 311	73,64%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 058	44 893	70 625	0,13%
TN0003600350	ATB	335 232	1 047 398	1 273 882	2,28%
TN0001100254	SFBT	382 200	4 434 699	4 784 762	8,56%
TN0003400058	AMEN BANK	106 500	3 917 537	5 297 204	9,48%
TN0001800457	BIAT	33 500	3 155 473	3 701 516	6,62%
TN0003100609	BNA	50 000	604 140	602 200	1,08%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 200 000	2 587 633	2 244 000	4,01%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	165 500	1 042 650	1 257 800	2,25%
TN0007530017	ONE TECH	392 500	3 381 555	3 436 338	6,15%
TN0005700018	P.G.H	304 750	3 770 602	5 587 896	10,00%
TN0007610017	S.A.H	360 000	3 402 105	4 969 440	8,89%
TN0006560015	SOTUVER	275 000	3 581 711	3 798 025	6,79%
TN0007720014	UNIMED	437 500	3 668 984	4 139 625	7,41%
	Titres OPCVM		1 647 007	1 667 486	2,98%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	10 200	1 647 007	1 667 486	2,98%
	TOTAL		36 286 386	42 830 796	76,62%
	Pourcentage par rapport au total actifs				76,41%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts cour us nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	27 930 212	144 264	2 496 080	30 570 555	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	26 933 641			26 933 641	
Titres OPCVM	28 785 720			28 785 720	
Obligations	3 300 000			3 300 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession des actions cotées	(13 876 009)			(13 876 009)	3 405 909
Cession titres OPCVM	(29 987 177)			(29 987 177)	(6 855)
Annuités et cession obligations des sociétés	(6 800 000)			(6 800 000)	
* Variation des plus ou moins values latentes					
Actions cotées			4 054 205	4 054 205	
Titres OPCVM			(5 874)	(5 874)	
* Variation des intérêts courus					
		(144 264)		(144 264)	
Soldes au 31 décembre 2025	36 286 386	-	6 544 411	42 830 796	3 399 054

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 12.929.175, se détaillant comme suit :

	Désignation	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	Certificats de dépôt		4 645 893	4 963 702	8,88%
TNH9TOQWL14 4	Certificat de dépôt BNA 03-02-2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	4 645 893	4 963 702	8,88%
	Comptes à terme		7 450 000	7 965 473	14,25%
	Placement à terme BNA 04-02-2026 (au taux 9,99%)	350 jours	7 450 000	7 965 473	14,25%
	TOTAL		12 095 893	12 929 175	23,13%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				23,07%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de D : 234.745, contre un solde nul, au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cessions titres à encaisser	234 500	-
Autres Créances d'Exploitation	245	-
Total	234 745	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 27.843 contre un solde de D : 29.036 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	27 843	29 036
Total	27 843	29 036

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 123.554, contre D : 8 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Achat de titres à décaisser	123 554	-
Retenue à la source	-	8
Total	123 554	8

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	54 309 688
Nombre de parts émises	5 001
Nombre de copropriétaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	24 108 681
Nombre de parts émises	2 220
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(32 242 645)
Nombre de parts rachetées	(2 969)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 048 330
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 399 054
Régularisation des sommes non distribuables	(383 970)
Frais de négociation de titres	(192 997)

Capital au 31-12-2025

Montant	53 046 140
Nombre de parts	4 252
Nombre de copropriétaires	23

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 2.264.863 contre un solde de D : 1.316.020 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Dividendes		
des actions admises à la cote	1 971 216	1 130 851
des titres OPCVM	152 869	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	140 778	162 938
intérêts des BTA	-	22 232
TOTAL	2 264 863	1 316 020

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.037.233 contre un solde de D : 795.482 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Intérêts des BTC	-	56 017
Intérêts des certificats de dépôt	418 117	311 463
Intérêts des comptes à terme	596 365	414 363
Intérêts des dépôts à vue	22 751	13 639
TOTAL	1 037 233	795 482

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 234.316 contre D : 1.625.820 au 31/12/2024, et représente les intérêts au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 328.834 contre un solde de D : 330.576 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	328 834	330 576
Total	<u>328 834</u>	<u>330 576</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 16.112, contre un solde de D : 128 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Services bancaires et assimilés	14 112	118
Autres	2 000	10
Total	<u>16 112</u>	<u>128</u>

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2025	2024	2023
Revenus des placements	831,705	747,315	931,881
Charges de gestion des placements	(77,336)	(66,102)	(55,987)
Revenus net des placements	754,369	681,213	875,894
Autres charges	(3,789)	(0,026)	(0,018)
Résultat d'exploitation (1)	750,580	681,187	875,876
Régularisation du résultat d'exploitation	(79,486)	-	(3,416)
Sommes distribuables de l'exercice	671,093	681,187	872,460
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	952,100	454,477	44,639
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	799,401	398,040	1,919
Frais de négociation de titre	(45,390)	(29,375)	(9,935)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 706,112	823,141	36,624
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2 456,691	1 504,329	912,500
Résultat non distribuable de l'exercice	1 706,112	823,141	36,624
Régularisation du résultat non distribuable	90,303	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	1 615,808	823,141	36,624
Distribution de Dividendes	681,187	872,459	-
Valeur liquidative	13 146,668	11 540,954	10 909,084
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,63%	0,59%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,44%	6,07%	8,35%

15.2 Rémunération du gestionnaire, et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2032 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, en contre partie elle percevra une commission annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un maximum de 20 000 Dinars HT par an.

Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.